



**Arrêté de Police concernant et réglementant la circulation des véhicules à JALHAY
site de la Gileppe depuis la RR 629.**

La Bourgmestre,

- Vu le déclenchement d'un incendie important sur le territoire des Fagnes situé sur la commune de Baelen mais menaçant très sérieusement le territoire de la commune de Jalhay;
- Attendu qu'il était très important de pouvoir donner libre accès aux services de secours venant se ravitailler en eau dans le lac de la Gileppe;
- Attendu qu'il y avait lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu l'amélioration de la situation et la possibilité d'ouvrir de nouveau le site de la Gileppe;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

ARRETE

Art.1er A partir du 21/08/2026 à 09h30, la circulation des véhicules à JALHAY, site de la Gileppe sera régie comme suit :

La route menant au parking du site de la Gileppe (route de la Gileppe) depuis la RR 629 est réouverte à la circulation des véhicules depuis son intersection avec la RR 629 jusqu'au parking y compris ainsi que la route de service menant sur le mur du barrage.

Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière qui étaient matérialisées par une signalisation conforme (barrière avec signal C3 et F41) et éclairage sera retirée par le service des travaux

Art.3 : Ce présent arrêté abroge l'arrêté d'interdiction en date du 15/08/2026.

Art.4 : Copie de la présente sera transmise

- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
- Aux services de la Zone de secours n° 4 (112)
- Au SPW district de Verviers
- Au SPW Service des barrages
- A notre police locale.
- A notre service des Travaux
- Au gestionnaire du complexe du site de la Gileppe

Jalhay le 21/08/2026

Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

